

Jean Porcher

## LA THÉOLOGIE NATURELLE ET LES THÉORIES DE LA TRADUCTION AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

LE XVI<sup>e</sup> SIÈCLE FUT PAR EXCELLENCE, chez nous, celui des traductions. Le besoin de connaître, né de la diffusion de la culture par l'imprimerie, l'explique suffisamment; mais le sentiment de plus en plus clair de l'enrichissement que peut recevoir le « vulgaire français » d'une confrontation avec les langues anciennes, le respect envers des textes dont on cherche à garder la saveur originale sous la forme nouvelle dont on les revêt ont amené peu à peu les traducteurs à se donner des lois. Quand Montaigne écrit, le code est formé; l'accord s'est fait, après de savantes et âpres disputes, sur la manière convenable de « tourner d'une langue en l'autre ». En 1559 avait paru le modèle du genre, résultat admiré par tous d'un demi-siècle de tâtonnements, le Plutarque d'Amyot. Si nous voulons apprécier à sa juste valeur la version de la *Théologie naturelle*, il nous faut d'abord passer en revue, rapidement, à travers leurs préfaces ou dans les traités spéciaux, les idées des théoriciens de la traduction : ce qui nous paraît simple aujourd'hui ne s'est imposé, comme tout, que par l'effort de quelques hommes de savoir et de goût. Et c'est là un chapitre d'histoire de l'humanisme qu'il n'est pas indifférent de connaître<sup>1</sup>.

Les premières traductions imprimées ne se soucient absolument pas de rendre sensible l'art de leur modèle; à peine en gardent-elles le sens. L'utilité de l'ouvrage prime alors; aussi est-il permis et de tailler largement dans le texte et d'ajouter à volonté :

Et notez bien qui lirés cy  
Quan tans des metres subtils qui  
Ne sont de grande utilité,  
J'ay brief trait à moralité,

confesse l'auteur du *Boèce en rime*<sup>2</sup>, et Colard Mansion, dans la Préface à sa traduction de la *Bible des poètes*<sup>3</sup>, c'est-à-dire les *Métamorphoses* d'Ovide, donne au lecteur cet avis : « Aucunes fables de petit efficace je obmettray, mais au lieu d'elles selon mon petit sens je y en mettrai d'autres plus convenables, au moins mal que je pourray. » On n'est pas plus désinvolte.

---

<sup>1</sup> G. Lanson, qui en avait compris l'intérêt, lui a consacré une partie du t. I de sa *Bibliographie de la littérature française moderne*; il n'existe pas de travail d'ensemble sur le sujet, à part l'excellente étude sur *Les traductions des tragiques grecs et latins en France depuis la Renaissance*, de M<sup>me</sup> Marie Delcourt (Bruxelles, 1925).

À reprendre plus haut dans le temps l'histoire de la traduction, on ferait de curieuses rencontres. Ainsi Robert Grossetête, traducteur d'Aristote dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, rendait le texte grec en latin *verbum de verbo*, par simple calque, sans s'occuper le moins du monde des habitudes latines. (E. Franceschini, *Roberto Grossatesta*, dans *Atti del R. Istituto Veneto*, t. 93, 1933-34, p. 77.)

<sup>2</sup> *Boèce de Consolation, traduit en vers françois* (Lyon, v.1480). In-fol.

<sup>3</sup> Paris, A. Vérard, 1493. In-fol.

Bien vite cependant la fidélité apparaît comme une vertu nécessaire. Déjà l'éditeur de la vieille traduction de Boèce par Jean de Meun avait cru bon d'ajouter quelques mots au titre du tirage qu'il en donna en 1485. À l'en croire, l'écrivain a été reproduit « jouxte et au plus près du latin pour consoler les entendemens de ceulx qui prennent soulas et plaisir au latin et au roman » (au français)<sup>4</sup>. Ainsi ce n'est plus le « roman » seul qui intéresse les lecteurs : ils désirent voir le latin à travers le français. De ce nouveau point de vue, l'utilité de l'ouvrage passe au second plan; il leur faut, non pas une vaste compilation remaniée, augmentée, expurgée, méconnaissable en somme, mais Boèce lui-même, tel quel.

Avec Claude de Seyssel, la traduction devient un moyen d'assouplir le français : la « sentence » du modèle doit s'en dégager sans l'intermédiaire de ces « expositions » dont on usait jusqu'alors. La tâche est dure, Seyssel ne l'ignore pas; mais il importe, comme il le dit joliment, de « communiquer la langue latine avec la française ». Non qu'il tente d'atteindre chez le modèle autre chose que le sens : on n'en est pas encore là. Mais ce sens, Seyssel y tient; puisque la langue française s'exerce au mot à mot, à rendre un texte sans paraphrases afin de gagner en souplesse et en fermeté, que ce soit du moins à coup sûr. Il se livrera donc à tout un travail de critique préparatoire. Ignorant le grec et traduisant Thucydide sur des versions latines, il s'adresse à Lascaris, lui demande conseil sur les passages qui lui semblent obscurs, et ne se décide à se mettre à l'œuvre que lorsque le savant grec lui affirme qu'il peut le faire :

« Messire Jehan Lascary... me donna couraige d'y vaquer et entendre, moy magnifiant grandement l'excellence de ladite histoire [Thucydide], et au surplus me promettent qu'il corrigeroit la translation latine d'icelle es lieux et passaiges que lui sembleroit qu'elle fut alterie ou obscure, de sorte qu'avec une bonne diligence j'en pourroye retirer le vray sens. »<sup>5</sup>

Ce qu'il redoute le plus, fort sagement, c'est d'être obligé de deviner, « chose dangereuse et mal seure en translation ». Geoffroy Tory exprimera les mêmes idées en termes analogues<sup>6</sup>.

Progrès notable, certes : mais Antoine Macault, le premier, va concevoir l'idée d'une fidélité bien autrement subtile.

« N'est pas besoin que je m'excuse icy, écrit-il en tête d'une traduction de Cicéron, de ne pouvoir acoustrer mon maternel langaige de sorte qu'il approche de la phrase et diction ciceroniane, ne aussi de ne pouvoir protraire en ce papier la vehemence et force de son oraison, ainsi qu'elle estoit formée en sa bouche lorsqu'il la prononça... Est-il homme vivant en France, en Italie ne es Alemaignes (tant docte soit-

<sup>4</sup> *Cy commence Boèce de la Consolation en français... qu fust translaté par maistre Jehan de Meun à la requestre de... Philippe le quart*, Lyon (v. 1485). In-fol.

<sup>5</sup> *L'histoire de Thucydide athenien, de la guerre qui fut entre les Peloponnesiens et les Atheniens*, par feu maistre Claude de Seyssel, Paris, J. Bade, 1527. In-fol.

<sup>6</sup> *La Table de l'ancien philosophe Cebes... avec trente dialogues moraux de Lucien...*, Paris (1529), In-16.

il), qui vousist entreprendre d'escrire chose qui se peust ne deust conferer à la dignité du stille ciceronian? Et s'il s'en trouvoit quelqu'un, pourroit-il pourtant à son oraison donner la grace, la force et l'energie telle que naturellement le sçavoit tres bien faire icelluy orateur? Certes nenny; et pour ce me suis seulement efforcé de faire que son oraison latine se puisse entendre en nostre commun langaige, et que mon françois bien leu ressemble autant à l'oraison escripte de Ciceron comme icelle escripture à sa harangue mesmes quant il la faisoit en plein senat. »<sup>7</sup>

Personne n'avait encore parlé de la sorte. Macault cherche à s'élever au-dessus de l'exactitude servile et veut non seulement rendre les mots dans tout leur sens, comme le souhaitaient Seyssel ou Tory, mais donner en français une idée du style de l'auteur traduit, avec ses caractères principaux. Facile ou non, possible ou impossible selon les cas, il se rend compte que c'est vers cette exactitude-là que doit tendre tout traducteur. Ici, la version ne sera que le reflet d'un reflet : qu'importe, si le modèle n'est pas défiguré. N'oublions pas que François I<sup>er</sup> vient de créer le Collège des Lecteurs royaux, plus tard Collège de France, et que précisément, en octobre de cette année 1534, après bien des hésitations, on se décidera à joindre aux chaires de grec et d'hébreu une chaire d'éloquence latine, la première, dont le titulaire fut un ami d'Érasme, Barthélemy Latomus<sup>8</sup>. Celui-ci donnait depuis 1531, au Collège Sainte-Barbe, des cours qui avaient eu un retentissement considérable. L'année suivante, en 1535, il expliqua le texte des *Verrines* et prononça, en guise de leçon d'ouverture, un « discours à la louange de l'éloquence et de Cicéron », dans lequel il admirait la vigueur et l'énergie du style de l'auteur latin; Macault dira « la vehemence et force de l'oraison ciceroniane », et il est probable qu'il doit ses idées si nouvelles sur la manière d'« adombrer » un original, selon l'expression d'Amyot, à l'enseignement jusqu'alors sans précédent du futur lecteur au Collège trilingue.

Ainsi avec Macault, et sans doute grâce aux Lecteurs royaux, d'une façon générale nous voyons se former le sentiment que la traduction est une œuvre d'art. « C'est, écrira Thomas Sebillet dans son *Art Poétique* (1548), le poème le plus frequent et mieux reçu des estimés poètes et des doctes lecteurs, à cause que chacun d'eux estime grand œuvre et de grand prix rendre la pure et argentine invention des poètes dorée et enrichie de nostre langue. » Un *poème* : l'effort créateur y est donc comparable à celui qu'exige une œuvre originale.

Antoine Macault fit école et fut, comme toujours en pareil cas, dépassé. Jean Colin, traducteur des *Paradoxes* de Cicéron, déclare :

Si la grace qui est en aulcuns genres d'escripre aux latins se pouvoit rendre aux traductions françoyses, ce seroit ung merueilleux plaisir, ainsi que tu sçais, lecteur amy. Or est-il que des escripts latins les ungs se traduyent plus naifvement, familièrement, et avec plus grande

<sup>7</sup> *L'oraison que fist Ciceron à César pour le rappel de Marcus Marcellus, senateur romain*. Paris, A. Augereau. 1534. In-16. Épître à Jean, cardinal de Lorraine.

<sup>8</sup> A. Lefranc, *la Fondation et les commencements du Collège de France* (Paris, 1932), p. 51. (Extrait du livre jubilaire composé à l'occasion du quatrième centenaire du Collège de France.)

elegance, ce faisant le stille de l'auteur, florulent et facile, semblablement la matiere, plaisante et legière. Les autres, à contrefil, plus improprement, obscurément, sans grande ou bien souvent nulle elegance, ce faisant la dure et scabreuse façon d'escripre de l'autheur, pareillement la matiere fascheuse et par trop grave... Quant est à ces paradoxes de Ciceron, est-il possible de mieulx escripre en latin chose tant grave et philosophicque? Pensez-vous rendre par translat telle gravité? telle violence? car l'oraison est toute pathetique, c'est à dire pleine d'affectz ainsi que les latins parlent. Et de ce vient que l'oraison est fort concise et briefve, qui fait de rechief que la traduction n'a tous ses membres et en est moins sonante. Car on n'y ajoutera pas davantaige qu'au latin. »<sup>9</sup>

Mais cette recherche de l'exactitude littérale le fait tomber dans une faute grave : Colin néglige le français et ne s'occupe plus que de calquer son style sur le latin; constructions latines, mots latins prennent chez lui la place des termes français correspondants. Il cherche d'ailleurs à le faire admettre au lecteur et, répondant évidemment à Rabelais<sup>10</sup>, se refuse à être compté parmi les *despumeurs de la verbocination latiale* :

« Je laisse qu'il y a plusieurs dictions et sentences qu'il n'est pas possible de deument tourner. Que feriez-vous là? Je vous prie donc, lecteurs benevoles, d'excuser la rudité du style, et de ne dire incontinent, comme je voy plusieurs faire, qu'ainsi parler est escumer latin. »

Il fallait remettre énergiquement les translateurs dans la bonne voie. Fervent de la langue française et latiniste de première force, pédant à souhait et homme insupportable d'ailleurs, Étienne Dolet était mieux fait que tout autre pour se charger de la besogne. Il crut devoir écrire un traité spécial là-dessus, *La manière de bien traduire d'une langue en une autre*, qu'il imprima lui-même et publia à Lyon en 1540; et il se proposait de faire une étude plus approfondie du sujet dans un *Orateur français* qui n'a jamais vu le jour.

Pour lui, le traducteur doit se conformer à cinq règles : 1° ne pas faire de contresens, ce qui va de soi nous semble-t-il, mais valait encore d'être rappelé; 2° connaître parfaitement les deux langues :

« Par ainsi il ne violera et n'amoindrira la majesté de l'une et l'autre... Entends que chacune langue a ses propriétés, translations en diction, locutions, subtilités et vehémences à elle particulieres. Lesquelles si le traducteur ignore, il faict tort à l'autheur qu'il traduit, et aussi à la langue en laquelle il le tourne, car il represente et n'exprime la dignité et richesse de ces deux langues desquelles il prend le manient. »

<sup>9</sup> *Les œuvres de M.-T. Cicero, père d'éloquence latine*. Paris, D. Janot. 1539. In-16.

<sup>10</sup> *Pantagruel*, ch. 6.

Dolet reprend l'idée de Macault, mais il l'améliore, et s'il engage le traducteur à rendre le style du modèle, il lui interdit de faire violence au génie du français : vouloir forcer la « vulgaire » à se mouler sur le latin ou sur le grec, à calquer leurs tournures en perdant sa personnalité, c'est fausser aussi bien le latin et le grec que le français.

Ces deux règles générales posées, Dolet précise. Il montre qu'il importe de garder la « propriété » du français et dans le style (règle III) et dans le vocabulaire (règle IV).

« Le tiers poinct est qu'en traduisant il ne se fault point asservir jusques à là que l'on rende mot pour mot. Et si aulcun le faict, cela procède de pauvreté et deffault d'esprit. Car s'il a les qualités dessus dictes (lesquelles il est besoin estre en ung bon traducteur), sans avoir esgard à l'ordre des mots il s'arrestera aux sentences et fera en sorte que l'intention de l'auther sera exprimée, gardant curieusement la propriété de l'une et l'autre langue. Et par ainsi c'est superstition trop grande (diray je besterie ou ignorance?) de commencer sa traduction au commencement de la clause : mais si l'ordre des mots pervertis tu exprimes l'intention de celui que tu traduis, aulcun ne t'en peut reprendre. »

Et il continue :

« Je ne veulx taire icy la folle d'aucuns traducteurs, lesquels au lieu de liberté se submettent en servitude. C'est assavoir qu'ilz sont si sotz qu'ils s'efforcent de rendre ligne pour ligne ou vers pour vers. Par laquelle erreur ilz dépravent souvent le sens de l'auther et n'expriment la grace et perfection de l'une et l'autre langue. Tu te garderas diligemment de ce vice, qui ne demonstre aulcune chose que l'ignorance du traducteur. »

Dolet s'en prend ici, sans aménité, à Lazare de Baïf, qui s'était vanté d'avoir traduit l'*Electre* de Sophocle (1537) « ligne pour ligne et vers pour vers »<sup>11</sup>. Il ne se montre pas plus gracieux à l'égard du traducteur des *Paradoxes* et ses pareils :

« La quatriesme reigle... est plus à observer en langues non reduites en art qu'en aultres... S'il advient doncques que tu traduis quelque livre latin en ycelles (mesmement la françoise) il te fault garder d'usurper mots trop approchants du latin et peu usités par le passé; mais contente toy du commun, sans innover aulcunes dictions follement, et par curiosité reprehensible. Ce que si aulcuns font, ne les ensuy en cela : car leur arrogance ne vault rien, et n'est tolerable entre les gens sçavants. »

Cette dernière règle n'est pas absolue, malgré le ton définitif sur lequel elle est énoncée : ignorance, bêtise, folie, c'était alors, dans le monde des lettres, le moins que

<sup>11</sup> *Tragedie de Sophocles, intitulée Electra, traduite de grec en ryhme françoise*, Paris, Et. Roffet, 1537. In-8.

l'on pût dire d'un confrère. Dolet sait par expérience personnelle (il l'avouera dans la préface aux *Épîtres familières* de 1542) combien il est difficile de n'employer que les mots courants; il permet donc quelques innovations, mais très prudentes :

« N'entends pas que je dye que le traducteur s'abstienne totalement de mots qui sont hors de l'usage commun... Mais cela se doit faire à l'extrême nécessité. »<sup>12</sup>

Ainsi la langue traduite disparaît entièrement devant la langue traductrice. Le lecteur a sous les yeux une véritable composition française dont toutes les idées ont été fournies par le modèle. Or cette composition ne sera lisible que si elle est écrite dans une langue harmonieuse et souple : le traducteur, tel un écrivain original, saura faire usage des « nombres oratoires » (règle V).

En 1545 paraît l'*Illiade* d'Hugues Salel. En tête, « Dame poésie » explique à François I<sup>er</sup> la manière dont il faut tourner en français les poètes, et il est aisé de reconnaître qu'elle a tiré ses idées de la *Manière de bien traduire*.

« Tu pourras veoir en brief l'œuvre avancée  
De l'Illiade, et puis de l'Odyssée :  
Non vers pour vers : car personne vivante,  
Tant elle soit docte et bien escrivante,  
Ne sçauroit faire entrer les Epithetes  
Du tout en rythme. Il souffist des poètes  
La volonté estre bien entendue,  
Et la sentence avec grace rendue. »<sup>13</sup>

Jean Lallemand, le traducteur de Démosthène (1549), se défend, lui aussi, d'avoir suivi de trop près son auteur :

« Je n'ay voulu estre tant curieux du langage que aulcuns desire-  
roient, ains ay suivi l'orateur en tant que nostre langue françoise a peu  
porter, et assez pour estre entendu... La force et vertu des parolles d'un  
langage à aultre se pert, ainsi que le goût et naïf suc des plantes trans-  
portées de lieu en autre, et ne se peut bonnement rendre, et moins en  
Demosthène que en tous auteurs du monde... Et au contraire si je  
l'eusse voulu scrupuleusement translater et quasi de mot à mot, à  
peine eussé-je esté entendu, et mais réputé trop religieux translateur...  
Le lecteur aura esgard ad ce que je n'ay ni trop extravagué hors du  
texte ni suivi de trop près le pas d'autrui. »<sup>14</sup>

Lallemand tient à n'être pas rangé par le savant humaniste lyonnais dans la catégorie des traducteurs bêtes ou ignorants. Crainte que ne partage pas Peletier du Mans.

<sup>12</sup> *Les epistres familières de M.T. Ciceron, père d'eloquence latine*. Lyon, Dolet, 1542. In-8.

<sup>13</sup> *Les dix premiers livres de l'Illiade d'Homere en vers françois*. Paris, V. Sertenas, 1545. In-folio.

<sup>14</sup> *Les quatre Philippiques*, Paris. M. Fezandat, 1549. In-8.

Dans ses *Deux premiers livres de l'Odyssée d'Homère* (1547)<sup>15</sup>, il entend, c'est clair, s'opposer à Salel :

« J'y ay voulu les Epithetes mettre,  
 En ne voulant d'Homere rien omettre :  
 Et m'a semble sur ce, qu'en les ostant  
 Hors du françois, ce seroit tout autant  
 Que s'on ostoit d'iceluy mesme livre  
 Habitz, banquetz, et manieres de vivre,  
 Qui jà pieça sont d'usage estrangées,  
 Et en façon bien diverses changées :  
 Mais il convient garder la majesté  
 Et le naïf de l'ancienneté,  
 Pareillement exprimer les vertuz  
 Des adjectifz dont les motz sont vestuz,  
 Et bien garder en son entier l'obget  
 De son Autheur, auquel on est suget.

Peletier se rattache aux idées de Macault : il tient à donner en français une image fidèle non seulement du sens, mais aussi de la forme de l'original. Bientôt cependant les règles de Dolet s'imposeront à lui, grâce aux idées nouvelles de la Pléiade sur le rôle de la translation et surtout à celles de Joachim du Bellay, et il se défendra en 1555, dans son *Art poétique*, d'avoir jamais recommandé les traductions de mot à mot. Il en vient presque à désavouer ce qu'il écrivait en 1547. À l'entendre, s'il a jamais essayé de calquer, c'était afin d'être plus sûr de garder le sens, non par un vain souci de la forme :

« Les Traduccions de mot à mot n'ont pas grace : non qu'ele soet contre la loe de Traduccion : mes seulement pour reson que deux langues ne sont james uniformes en frases. Les concepcions sont communes aus antandemans de tous hommes : mes les moz e manieres de parler sont particuliers aus nations. E qu'on ne me viene point aleguer Ciceron, lequel ne loue pas le Traducteur consciencieus. Car aussi ne féje. E ne l'antan point autremant, sinon que le Tranlateur doeve garder la propriete e le naif de la langue an laquele il tranlate. Mes certes je di qu'an ce que les deus langues simboliseront, il ne doet rien perdre des locutions, ni mêmes de la privaute des moz de l'Auteur, duquel l'esprit e la subtilite souvant consiste an cela. »

Peletier cherche à adapter ses idées en 1547 à celles de la Pléiade formulées par Du Bellay. Il se rétracte, il essaye de donner à ses paroles d'alors un sens qu'elles n'avaient pas en réalité, et ces hésitations contribuent à prêter à ce qu'il dit un air « fort labourieux », comme le dira Tabourot<sup>16</sup>. Sa véritable pensée est celle-ci :

<sup>15</sup> *Œuvres poétiques*, Paris, G. Corrozet, 1547. In-16.

<sup>16</sup> *Les Bigarrures du sieur des Accords*, 1. IV, c. 3.

« Qui pourroet traduire tout Virgile an vers françoës, frase pour frase, e mot pour mot, ce seroet une louange inestimable. Car un Traducteur, commant sauroet il mieus fere son devoer, sinon en approchant toujours le plus pres qu'il seroet possible de l'Auteur auquel il ét suget? Puis, pensez quele grandeur ce seroet de voer une seconde Langue repondre a toute l'elegance de la premiere : e ancor avoer la sienne propre. »

Et il ajoute comme à regret :

« Mes, comme j'è dit, il ne se peut fere. »

*La Deffence et Illustration de la langue françoise* parut en 1549. C'est surtout par le côté pratique de l'utilité pour la langue et la poésie que Joachim Du Bellay s'en prend à la traduction. Au point de vue technique, il lui reproche de ne pouvoir représenter « ceste energie, et ne scay quel esprit qui est en leurs escrits (ceux des anciens), que les latins appelloient *genius* ». Conséquence : il faut l'abandonner. Mais ce n'est là qu'une boutade : *la Deffence* a été écrite dans un accès de colère et surtout pour faire échec aux disciples de Marot. Il faut chercher les théories de J. Du Bellay dans l'épître à Jean de Morel mise en tête du *Recueil* de 1552<sup>17</sup>. Il s'est calmé, mais il maintient que la translation est incapable de rendre « tant seulement l'ombre de son aucteur ». Poète, il saisit à merveille la différence profonde qui sépare les génies des diverses langues et l'impossibilité où se trouve un traducteur à rendre en son entier, surtout en vers, toute la pensée d'un Virgile ou d'un Ovide. Que faire alors? Un mot à mot serait la meilleure façon de fausser le sens :

« Il seroit mal aysé d'exprimer tant seulement l'ombre de son aucteur, principalement en ung œuvre poëtique, qui vouldroit partout rendre période pour période, epithete pour epithete, nom propre pour nom propre, et finalement dire ny plus ny moins, et non autrement, que celuy qui a escrit de son propre style, non forcé de demeurer entre les bornes de l'invention d'autruy. » (Ep. à J. de Morel, p. 7).

Et Du Bellay en vient à proposer un moyen nouveau, et fort bizarre, la méthode des compensations :

« Il me semble, veu la contrainte de la ryme, et la difference de la propriété et structure d'une langue à l'autre, que le translateur n'a point malfaict son devoir qui, sans corrompre le sens de son aucteur, ce qu'il n'a pu rendre d'assez bonne grace en ung endroit, s'efforce de le recompenser en l'aulture. »

Ce qu'il serait, pour la « naïfveté » de l'original, dangereux de vouloir trop fidèlement copier, il ne faut pas s'y attarder; essayons par contre, dans les passages plus

<sup>17</sup> *Le quatriesme livre de l'Eneïde de Virgile en vers françois. La complainte de Didon à Enée, poesie d'Ovide*. Paris, V. Sertenas, 1552. In-8°.

simples, de traduire de manière à faire reconnaître immédiatement la façon de procéder de l'auteur :

« Si j'ay essayé de faire le semblable, je m'en rapporte aux benins lecteurs, non que je me vante (je ne suis tant impudent) d'avoir en cest endroit contrefaict au naturel les vrais linēamens de Vergile : mais quand je diray que je ne m'en suys du tout si eslongné, qu'au port, et à l'accoustrement de cest estranger naturalizé il ne soit facile de recongnoistre le lieu de sa nativité, je croy que les équitables oreilles n'en devront estre offensées. »

L'essentiel, tout en conservant partout le sens, est d'exprimer autant que nous le pouvons la « grace » du texte, là même où elle n'est pas particulièrement frappante, et sans tenir aucun compte des mots. C'était aller loin. Mais dès lors il ne sera plus question de traduction littérale. Aucun scrupule de mot à mot n'embarrassera plus les traducteurs, qu'ils travaillent sur la prose ou sur la « rime ». Ce que Charles Fontaine exprimera fort bien, en tête du premier livre des *Remèdes d'Amour* d'Ovide<sup>18</sup> :

« Il y a trois choses que doit observer un qui veult bien traduire :

La première, c'est qu'il retienne et rende les termes et diction de l'auteur, autant pres qu'il est possible : ce que l'on peut appeller la robbe.

La seconde, qu'il rende aussi le sens partout entier (car il ne fault estre tant curieux des termes que de laisser le fonds, ou de le rendre obscur) : ce que l'on peut appeller le corps.

La tierce, c'est qu'il rende et exprime aussi naïfvement la naturelle grace, vertu, energie, la douceur, elegance, dignité, force et vivacité de son auteur qu'il veult traduire, et des personnes introduictes parlans ou faisans aucunes choses : ce que l'on peut appeller l'âme de l'oraison.

Mais bien peu de ceux qui traduisent adviennent eureusement à ces trois pointz, pour la grant difficulté. Pour quoy la plus grant part des sages et experts translateurs sont plus soigneux a rendre le sens et la grace que les motz : de l'advis et du nombre desquelz j'ay esté, je suis, et vueil estre. »

Même note chez Amyot

« L'office d'un propre traducteur ne gist pas seulement à rendre fidèlement la sentence de son auteur, mais aussi à représenter aucunement et à adombrer la forme du style et manière de parler d'iceluy »<sup>19</sup>.

Chez Jacques de La Tapie, d'Aurillac :

<sup>18</sup> Dans *Ruisseaux de Fontaine*. Lyon, Th. Payan, 1555. In-8.

<sup>19</sup> *Plutarque, Vie des homes illustres*. Paris, Vascosan, 1559. In-folio.

« je me suis mis en debvoir (selon mon petit pouvoir) de traduire et mettre en rithmes françoyses, ayant eu esgard, à cause de la contrainte des vers, non tant à ce que l'auteur disoit que à ce qu'il vouloit entendre par ses paroles<sup>20</sup>.

Enfin Jean de Marconville n'a

« pas tant travaillé à rendre la propriété des motz, comme l'intention de Plutarque »<sup>21</sup>.

Non pas les mots : l'intention ; tel est donc le terme de cette longue évolution, et ce principe est exactement celui dont s'inspirera le traducteur de Raymond Sebon.

---

Source : « La Théologie naturelle et les théories de la traduction au XVI<sup>e</sup> siècle », en appendice aux *Œuvres de Montaigne*, t. 10, 1935, p. 447-462.

---

<sup>20</sup> *Preceptes nuptiaux de Plutarque en rithme françoise*. Paris, R. Breton, 1559. In-8.

<sup>21</sup> *De la tardive vengeance de Dieu*. Paris, J. Dallier, 1563. In-8.